

COUPE DE FRANCE DE 2CV CROSS

Permis d'organisation n° A venir en date du

Ce règlement complète ou modifie la réglementation générale de 2CV cross

La Coupe de France de 2 CV Cross est un classement annuel établi sur les compétitions de 2 CV Cross inscrites au calendrier de la FFSA et agréées par le Groupement national.

Le Groupement national peut, en cas de force majeure, modifier ou annuler la Coupe de France sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée.

La Coupe de France de 2CV Cross se disputera sur les compétitions suivantes :

16-17 avril 2022	Elne	Asa Terre d'Elne
21-22 mai 2022	Chavy	Asa La Châtre
04-05 juin 2022	Servilly	Asa de l'Allier
16-17 juillet 2022	Orléanais	Asa Loiret
13-14 août 2022	Pays Salvagnacois	Asa Vignoble Tarnais
03-04 septembre 2022	Sougy	Asa du Loiret
19-20 septembre 2022	Allogny	Asa Bourges Centre
01-02 octobre 2022	Châteauroux – St Maur	Asa du Berry
22-23 octobre 2022	Pont de Ruan - Saché	Asa Perche - Val de Loire

Une épreuve organisée après la Super Finale compterait pour le classement de la Coupe de France de l'année suivante.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Pour le classement, des points sont attribués à l'issue de chaque 2 CV cross à tous les finalistes titulaires d'une licence annuelle FFSA, suivant le barème ci-après (les titulaires d'un Titre de Participation ne marquent pas de points à la Coupe de France) :

▪ 1er	35 pts	▪ 10ème	16 pts	▪ 19ème	7 pts
▪ 2ème	30 pts	▪ 11ème	15 pts	▪ 20ème	6 pts
▪ 3ème	26 pts	▪ 12ème	14 pts	▪ 21ème	5 pts
▪ 4ème	23 pts	▪ 13ème	13 pts	▪ 22ème	4 pts
▪ 5ème	21 pts	▪ 14ème	12 pts	▪ 23ème	3 pts
▪ 6ème	20 pts	▪ 15ème	11 pts	▪ 24ème	2 pts
▪ 7ème	19 pts	▪ 16ème	10 pts	▪ 25ème	1 pt
▪ 8ème	18 pts	▪ 17ème	9 pts		
▪ 9ème	17 pts	▪ 18ème	8 pts		

Pour la super finale, le barème spécifique est le suivant :

▪ 1er	50 pts	▪ 10ème	24 pts	▪ 19ème	8 pts
▪ 2ème	45 pts	▪ 11ème	22 pts	▪ 20ème	7 pts
▪ 3ème	41 pts	▪ 12ème	20 pts	▪ 21ème	6 pts
▪ 4ème	38 pts	▪ 13ème	18 pts	▪ 22ème	5 pts
▪ 5ème	35 pts	▪ 14ème	16 pts	▪ 23ème	4 pts
▪ 6ème	32 pts	▪ 15ème	14 pts	▪ 24ème	3 pts
▪ 7ème	30 pts	▪ 16ème	12 pts	▪ 25ème	2 pts
▪ 8ème	28 pts	▪ 17ème	10 pts		
▪ 9ème	26 pts	▪ 18ème	9 pts		

Les pilotes participant à la "Super consolante" ne marquent pas de point, hormis pour le classement par équipe.

Un concurrent déclassé ne marque aucun point, sauf rétrogradation partielle.

Classement de la Coupe

Le classement de la Coupe de France est établi, pour chaque pilote finaliste, par la prise en compte de tous ses résultats.

Le vainqueur de la Coupe de France est celui qui totalise le plus de points en fin de saison.

Les ex-æquo sont départagés en fonction de leurs meilleurs résultats de la saison (nombre de victoires, nombre de deuxième places, etc.).

Si des ex-æquo subsistent, il est tenu compte du nombre des engagés dans les épreuves où ont été obtenus ces meilleurs résultats (le meilleur étant celui qui a obtenu le résultat dans l'épreuve ayant le plus grand nombre d'engagés).

Classement des essais

Un classement des essais est également effectué par attribution de points aux dix premiers des essais chronométrés, selon le barème ci-après :

▪ 1er	20 pts	▪ 5ème	8 pts	▪ 8ème	3 pts
▪ 2ème	15 pts	▪ 6ème	6 pts	▪ 9ème	2 pts
▪ 3ème	12 pts	▪ 7ème	4 pts	▪ 10ème	1 pt.
▪ 4ème	10 pts				

Les pilotes participant à la "Super consolante" ne marquent pas de point, hormis pour le classement par équipe.

Classement par équipe

Par ailleurs, un classement par équipe est établi pour les pilotes qui se déclarent membres d'un « team », indépendamment de leur écurie ou club d'origine. Les teams sont à déclarer au secrétariat du Groupement 2 CV cross, ils sont constitués d'un groupe de trois à cinq pilotes. Le classement est établi en additionnant les points des trois meilleurs pilotes du team à chaque épreuve de la coupe de France. Il est tenu compte des points attribués en finale, mais les trois premiers de chaque consolante sont susceptibles de rapporter à leur team 5, 3 et 1 points, sous réserve de ne pas avoir été qualifié pour une demi-finale.

ARTICLE 10. PRIX

Voir Réglementation générale 2CV cross

Remise des prix

La remise des prix de la Coupe de France est établie chaque année.

Elle varie en fonction du nombre de participations aux épreuves, la dotation étant constituée par le reversement au Groupement d'une somme de 10 € par engagement, déduction faite de la cotisation annuelle au Groupement.